

2, Ch. du Crêt  
1110 Morges  
Tél. 079 172 85 51  
Fax. 021 804 21 40

Aux Unités de Soins et Pharmacies  
des hôpitaux desservis par la PIC

Morges, le 30 mars 2021

## Nouvelle ordonnance pour médicaments hors-liste

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, nous vous informons que la PIC a revu le modèle d'ordonnance pour la prescription de médicaments hors-liste dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Cette nouvelle ordonnance a pour but d' :

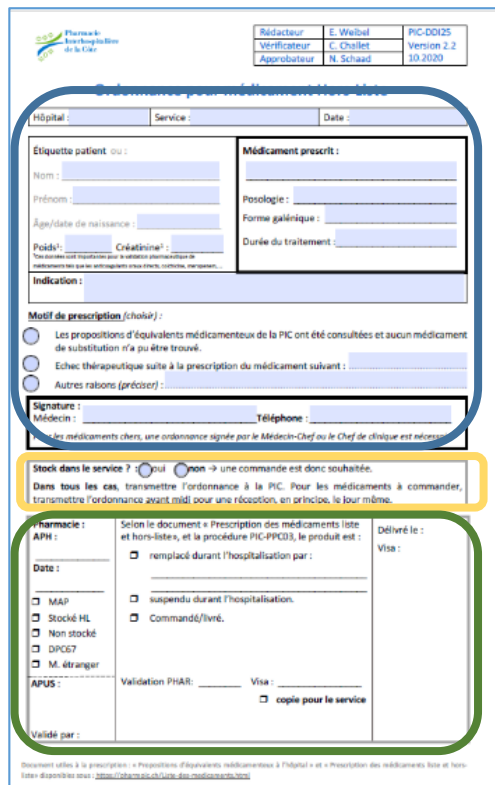
- Augmenter la qualité des informations de prescription transmises à la pharmacie (dose, posologie, forme galénique, indication et prescripteur) qui permettent la bonne suite du traitement de la demande.
- Intégrer l'information concernant la présence du produit dans le stock du service par l'infirmier-ère ou l'assistante en pharmacie d'unité de soins (APUS).
- Améliorer la transmission d'information vers le service et le prescripteur en cas de modification de la thérapie après la validation pharmaceutique.

Pour répondre à ces trois besoins, le document est subdivisé en trois parties correspondantes :

Prescription médicale

Informations de stock de l'unité de soin

Validation pharmaceutique



Document officiel à la prescription : « Propositions d'équivalents médicamenteux à l'hôpital » et « Prescription des médicaments liste et hors-liste » disponibles sous : [www.hospita.ch/Service-Info/medicaments.html](http://www.hospita.ch/Service-Info/medicaments.html)

Rédacteur : E. Weibel | Vérificateur : C. Challet | Approbateur : N. Schaud | Version 2.2 | 10/2020

Hôpital : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Etiquette patient ou :  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Âge/date de naissance : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_ Créatinine : \_\_\_\_\_  
Indication : \_\_\_\_\_

Médicament prescrit : \_\_\_\_\_  
Posologie : \_\_\_\_\_  
Forme galénique : \_\_\_\_\_  
Durée du traitement : \_\_\_\_\_

Motif de prescription (choisir) :  
 Les propositions d'équivalents médicamenteux de la PIC ont été consultées et aucun médicament de substitution n'a pu être trouvé.  
 Echec thérapeutique suite à la prescription du médicament suivant : \_\_\_\_\_  
 Autres raisons (préciser) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Sur les médicaments chers, une ordonnance signée par le Médecin-Chef ou le Chef de clinique est nécessaire.

Stock dans le service ?  oui  non → une commande est donc souhaitée.  
 Dans tous les cas, transmettre l'ordonnance à la PIC. Pour les médicaments à commander, transmettre l'ordonnance avant midi pour une réception, en principe, le jour même.

Pharmacie : \_\_\_\_\_ APH : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
 MAP  Stocké HL  Non stocké  DPC67  M. étranger  
 remplacé durant l'hospitalisation par : \_\_\_\_\_  
 suspendu durant l'hospitalisation.  Commandé/livré.

APUS : \_\_\_\_\_ Validation PHAR : \_\_\_\_\_ Visa : \_\_\_\_\_  
 copie pour le service

Validé par : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_

Ce changement de format s'intègre à une restructuration du processus de validation pharmaceutique et de prescription des produits hors-liste qui vous seront présentés dans un second temps. Dans l'intervalle, vous pouvez utiliser cette ordonnance comme vous utilisez la précédente.

Obtention des nouvelles ordonnances :

Pour les services de l'EHC, ces nouvelles ordonnances peuvent être commandées au magasin central dès à présent par bloc de 100 pièces avec le numéro d'article suivant : EHC 100635.

Pour les services du GHOL, ces ordonnances ne sont pas nécessaires puisque l'ordonnance HL est générée automatiquement par le logiciel de prescription informatisée.

Pour les autres clients de la PIC, les blocs d'ordonnance de 100 pièces peuvent être commandés à la PIC avec le numéro d'article suivant : no 7865

Enfin, **le nouveau modèle est aussi disponible en version on-line sur le site de la PIC** et peut être complété informatiquement au besoin: [Ordonnance hors-liste en ligne](#)

A titre de rappel, nous précisons que l'ordonnance hors-liste **ne constitue pas un bon de commande**. Le produit doit être commandé selon la voie habituelle de commande (cahier de commande). Il s'agit d'un document de transmission d'informations et d'un **support de travail** pour la pharmacie et **nous vous remercions de le compléter avec le plus grand soin afin de garantir la qualité des informations transmises**. *Une ordonnance incomplète peut exposer le patient à un retard d'acheminement du produit.*

En vous remerciant de prendre note de ce changement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Elodie Weibel  
Pharmacien clinicien

Prof Nicolas Schaad  
Pharmacien chef